



Réforme des rythmes :
Ce que les enseignants en disent
Contre-rapport du SNUipp-FSU

Mercredi 12 février 2014

**Le Relais-Odéon
132 boulevard Saint-Germain
75006 PARIS**

SOMMAIRE

Méthodologie d'enquête

Les enseignements de 2013 : du côté des élèves

- Conditions d'apprentissage
- Organisation des apprentissages
- Quand la pause méridienne est allongée

Les enseignements de 2013 : du côté des enseignants

- Conditions et temps de travail
- Quand la vie personnelle s'en ressent fortement
- Utilisation des locaux
- Quand ça marche ! Les raisons d'une réussite
- Incidences sur les interventions des personnels communaux sur le temps scolaire

Les enseignements de la préparation de 2014

- Les projets à venir, objet de concertation ?
- De nombreuses incertitudes demeurent
- L'Effet « grandes villes »
- L'Effet « petites villes »
- Quand les projets sont hors du cadre du décret
- Des villes qui ne prévoient pas de mettre en place la réforme
- L'Effet « maternelle »
- Des contingences bien loin de l'enfant
- Mercredi ? Samedi ?
- L'Institution (DASEN et IEN), soutien des municipalités plutôt que des enseignants

Les propositions du SNUipp-FSU



Méthodologie d'enquête

Le SNUipp-FSU a de nouveau donné la parole aux enseignants avec un double objectif :

- Enquête 1 : Dresser un premier bilan de la mise en œuvre de nouveaux rythmes dans les 20% de communes qui ont fait le choix d'appliquer la réforme dès septembre 2013.
- Enquête 2 : Etablir les conditions de préparation de son application qui devrait se généraliser à la rentrée 2014.

Ces enquêtes ont été menées du 20 janvier au 10 février 2014. Elles étaient à remplir en ligne : <http://questionnaires.snuipp.fr/contre-rapport/>

Sur les **47306 écoles** en France, **8533 écoles** sont passées aux nouveaux rythmes dès 2013.

Près de **39000 écoles** devraient les appliquer à la rentrée 2014.

Enquête 1 : Enquête à destination des enseignants mettant en place les rythmes à la rentrée 2013:

3568 enseignants des écoles, dont l'école a appliqué la réforme des rythmes à la rentrée 2013, ont répondu à cette enquête.

Enquête 2 : Enquête à destination des écoles mettant en place les rythmes à la rentrée 2014 :

3906 écoles, parmi celles qui devraient appliquer la réforme des rythmes à la rentrée 2014, ont répondu à cette enquête.



Les enseignements de 2013 Du côté des élèves

Pour 60 % des enseignants, pas de prise en compte de l'avis du conseil d'école

Conditions d'apprentissage

22% seulement des répondants estiment qu'elles sont plus satisfaisantes. Les autres pensent que ça ne change rien voire que cela se dégrade.

Mais quand l'avis du conseil d'école a été suivi, ce sont 38 % d'entre eux qui estiment qu'elles sont plus satisfaisantes. Ils ne sont plus que 12 % quand l'avis du conseil d'école n'a pas été suivi.

Organisation des apprentissages

25,9 % seulement des enseignants considèrent que l'organisation de tous les domaines d'enseignement dans la journée et la semaine est plus satisfaisante.

Cela passe à 38 % quand l'avis du conseil d'école a été suivi et cela tombe à 18 % quand il n'a pas été suivi.

Cela peut être mis en regard avec le manque criant de formation des collègues. 96,7 % des enseignants déclarent n'avoir eu aucune formation pour aider à la (re)programmation des apprentissages dans le cadre des nouveaux rythmes, mais aussi du fait que les programmes de 2008 n'ont pas été revus.

Apprentissages : l'amélioration n'est pas encore au rendez-vous !

Cette réforme a été présentée par le ministère comme un levier important pour améliorer la réussite des élèves. Les conditions d'apprentissage constituent donc un critère essentiel à l'aune duquel les effets de cette réforme doivent être mesurés.

On constate que sur ce point, les réponses des enseignants sont nuancées voire contrastées et ne font pas un lien mécanique entre modification des rythmes et meilleure réussite des élèves. Ils regrettent que souvent la réforme ait été concrètement appréhendée comme étant davantage celle du périscolaire que celle du scolaire. Des questions que les enseignants considèrent comme essentielles, à savoir celles qui concernent directement l'activité en classe, ont été occultées par des considérations

organisationnelles ou financières pour mettre en place les activités hors temps de classe. Pour les enseignants interrogés, très souvent la question des effectifs des classes est avancée comme étant un levier bien plus pertinent pour l'amélioration de l'efficacité scolaire. L'intervention des RASED, la formation continue sont aussi des préoccupations prégnantes des enseignants.

Quand les activités prévues au cours de la pause méridienne engendrent de l'agitation ou de l'excitation des élèves (temps très longs, activités mal adaptées à ce moment particulier...), il devient très difficile aux enseignants de mener dans des conditions acceptables les activités scolaires de l'après-midi.

L'allongement relatif des matinées (de 15 minutes à 1 heure) et la 5ème matinée semblent constituer le plus souvent des aspects positifs. Mais, l'absence de coupure dans la semaine peut engendrer une accumulation de fatigue préjudiciable aux apprentissages engagés en fin de semaine.

Les contraintes d'emploi du temps sont plus nombreuses puisque les après-midis sont souvent plus courtes : les activités longues (activité natation, sorties culturelles, rencontres inter-classes...) doivent être programmées sur les matinées. Parfois, les créneaux horaires de certaines structures ne sont plus assez nombreux.

Ce qu'ils en disent :

« Ce changement n'a pas d'impact sur les apprentissages des élèves, ni sur le rythme de vie des enfants car l'heure de moins d'école l'après-midi est remplacée par une heure de péri-scolaire. » (Mouans Sartoux, 06)

« Les journées devaient être plus courtes et permettre aux élèves de découvrir de nouvelles activités. Il n'en est rien. Les semaines sont surchargées, interminables et les élèves ne sont plus disponibles pour les apprentissages le vendredi. » (Grenoble, 38)

« De mon point de vue, la transformation actuelle est plutôt satisfaisante si on se place au niveau des apprentissages des élèves. Le fonctionnement à 4 journées identiques (8h30-11h45 et 13h45-15h45) avec un mercredi travaillé de 8h30-11h30 est pertinent. Par contre, d'un point de vue personnel, les conditions de travail se sont dégradées, notamment pour les personnels remplaçants. » (La Ferté St Aubin, 45)

« Oui aux 4,5 jours mais avec une coupure dans la semaine : le mercredi est essentiel pour être attentif, concentré et aussi pour intégrer les nouveaux apprentissages. Il est essentiel aussi pour qu'un enseignant mène correctement sa classe. » (La Suze Sur Sarthe, 72)

« Cette réforme abîme les temps d'apprentissages, fatigue les enfants, détériore les conditions d'enseignement (moins de temps dans les locaux pour corriger/préparer sa

classe, classe détériorée, symbolique du lieu abîmée) » (Paris, 75)

« Contre la réforme des rythmes l'année dernière , je n'aimerais plus retourner à la journée des 4 jours avec ces heures de soutien qui rallongeaient affreusement la journée et ces fins d'après-midi qui n'en finissaient plus (classe de GP/CP) Les enfants sont beaucoup plus réceptifs le matin » (Walsheid 57)

« Des dérogations pour maintenir des journées à 6 h c'est un contresens total avec l'esprit de la loi qui visait à améliorer les performances des élèves en réduisant leur journée. Un rythme scolaire qui s'organise en fonction du rythme périscolaire et non le contraire !! Perte des repères indispensables à la possibilité même d'apprendre. » (Aubervilliers ,93)

Quand la pause méridienne est allongée

La nouvelle organisation des rythmes scolaires vise à aménager le temps de l'enfant en plaçant les temps d'apprentissages scolaires aux moments les plus favorables de la journée. Pour répondre aux études qui tendent à montrer qu'il y a perte de vigilance sur la période 12h-14h, de nombreuses communes optent pour l'allongement de la pause méridienne.

Mais ce choix cache des réalités bien différentes. Certaines communes ont en effet « pensé » ce temps en proposant aux élèves des temps calmes. La possibilité de faire la sieste leur permet ainsi de se reposer réellement pour reprendre les apprentissages en bonne condition. D'autres proposent des activités mal adaptées à ce moment de la journée, trop stimulantes, exigeantes ou contraignantes, perdant ainsi tout bénéfice.

D'autres encore ont abordé l'allongement de cette pause comme un moyen de mettre en place la réforme à moindre coût. Dans ce cas, ce sont souvent des récréations allongées, des temps informels qui sont proposés. Après un repas dans des lieux bruyants, les enfants vont le plus souvent, en fonction de la météo, rester dehors ou s'entasser dans des salles peu adaptées. Les temps qui précèdent et suivent le déjeuner ne font alors l'objet que d'une simple surveillance.

De nombreux enseignants relèvent que l'état dans lequel les élèves reviennent dans la classe est difficilement compatible avec les apprentissages programmés : excitation extrême, conflits non réglés, règles de vie transgressées...

Dans trop d'écoles, ce temps de pause méridienne s'est dégradé : il s'est allongé sans s'être organisé, sans que son contenu soit pensé, faisant dire aux enseignants et aux parents que les enfants sont plus fatigués et que le climat scolaire est moins satisfaisant.

Ce qu'ils en disent :

« Pour les enfants, les nouveaux rythmes sont mieux pour les apprentissages si on adapte des temps de repos en mi-journée et on repense les temps de récréations. Ce sont les enseignants fatigués qui font, pour une part, les enfants fatigués. » (Joué les Tours, 37)

« Equipe éducative plutôt satisfaite de cette nouvelle organisation: pause méridienne non

touchée donc journées moins longues. Les conseils des maîtres ont lieu plus tôt donc moins contraignants et plus efficaces. » (Priay,01)

« Enfants fatigués pour nous avec les 2h15 de pause méridienne (l'après-midi ils sont énervés et peu attentifs). Avec les activités durant cette pause, des enfants présents à l'école pour certains jusqu'à 16h30 (garderie étude) » (Bergerac,24)

« Après expérimentation, l'allègement des horaires scolaires en rallongeant la pause méridienne n'est pas satisfaisant, la municipalité ne semble pas prête à revenir sur son organisation qui tourne bien, restant sourde à nos arguments concernant les apprentissages pour lesquels les élèves sont moins disponibles, organisation qui va donc à l'encontre de l'objectif de la réforme. » (Le grand Quevilly, 76)



Les enseignements de 2013

Du côté des enseignants

Conditions et temps de travail

75 % des collègues déclarent avoir des conditions de travail dégradées.

Lorsque l'avis du conseil d'école a été suivi, 40 % des enseignants les trouvent inchangées voire améliorées mais 84 % les trouvent dégradées lorsqu'il n'a pas été pris en compte.

Pour 62% des enseignants, le temps de travail a augmenté. La proportion passe à 67% lorsque l'avis du conseil d'école n'a pas été suivi.

86% des collègues trouvent que la réforme n'amène pas de possibilités supplémentaires de travailler en équipe voire, pour 30% d'entre eux, la situation se dégrade.

Trois heures ne valent pas trois heures

Si certains enseignants peuvent apprécier positivement l'allègement de la journée en temps passé devant élèves ou des temps de réunions placés plus tôt en journée, nombreux sont ceux soulignent l'aspect chronophage d'une nouvelle organisation qui demande un investissement en temps pour s'organiser avec les partenaires, assurer les transitions et le suivi de la réforme à l'échelle de l'école. Pour un nombre important, la sensation du temps après lequel on court est amplifiée par cette nouvelle organisation : ce sont surtout les temps d'animation pédagogique placés le mercredi après-midi ou en fin de journée qui sont pointés comme épuisants et inefficaces.

Pour réussir ce changement de rythmes qui induit des modifications profondes dans la vie de l'école et au cœur même de la classe, du temps est également indispensable pour que les enseignants puissent se concerter mais aussi suivre des temps de formation (travail sur la re-programmation des activités par exemple). Les 36 heures d'APC pourraient être dégagées dans ce sens.

Les conditions de travail peuvent être dégradées quand les locaux scolaires sont occupés par les TAP (*Temps d'activité périscolaire*) compliquant ainsi l'organisation du travail en équipe. Les créneaux horaires d'APC (Activités pédagogiques complémentaires) imposés par certaines organisations municipales impactent la cohérence des enseignements.

Les directrices et directeurs ont à assurer de nouvelles tâches (réunions, lien avec les

partenaires, organisation de la mise en œuvre ...) alors que leur charge de travail est déjà très lourde.

La multiplication des réunions pour la réorganisation du temps scolaire, le temps nécessaire consacré aux transitions entre les différents temps de l'enfant (« passage de témoin », organisation de sa classe pour laisser la place aux animateurs...) s'ajoutent au temps de « travail invisible » des enseignants.

Les transitions avec les personnels municipaux, les éventuelles concertations nécessaires n'ont pas toujours été anticipées car le temps n'a pas été prévu pour cela : des tensions peuvent s'installer, impactant négativement le travail de chacun.

La situation des enseignants remplaçants est aussi complexe : dans des zones où des écoles travaillent sur 4 jours, d'autres sur 9 demi-journées avec des horaires variables, le temps de service hebdomadaire est fluctuant. Le temps règlementaire est de 24 heures hebdomadaires. Or il peut être dépassé ; ce n'est pas acceptable d'autant que les conditions de compensation ne sont pas toujours clairement définies.

Ce qu'ils en disent :

"Programmation des conférences pédagogiques en semi nocturne épuisant et inefficace. Enfants plus sollicités et fatigués car participant à toutes les activités péri-éducatives, heures supplémentaires non rémunérées (je suis titulaire mobile), pression de l'IEN pour effectuer des remplacements le mercredi (annoncé le mardi soir, voire le mercredi matin).»
(St Georges de Didonne, 17)

« Les nouveaux rythmes sont un mieux pour les élèves mais c'est plus exigeant pour les instits. Le temps passé à l'école a augmenté, en particulier pour les directeurs d'école (plus de 50 heures de présence-école/semaine). » **(Rennes, 35)**

"La tâche du directeur s'est alourdie, à cause de la liaison entre école et TAP. Nous ne pouvons pas nous plaindre dans notre école pour l'organisation des TAP ; activités intéressantes, gratuites mais manque d'informations aux parents et manque de temps pour faire une liaison enseignants / animateurs." **(Marat, 63)**

« Manque de lisibilité sur l'organisation avant le mouvement » **(Ste Suzanne, 97)**

« La pression est continue pour les enseignants, pas de relâche, peu de possibilités de décrocher, de se ressourcer » **(Briançon, 05)**

« Légers progrès pour une programmation plus efficace dans le temps de travail. Pas de changement pour le comportement des élèves. Plus satisfaisant pour la gestion de mon temps personnel. » **(Dijon, 21)**

Quand la vie personnelle s'en ressent fortement :

Travailler le mercredi matin, ou le samedi pour quelques écoles, revient à retourner à l'école une fois de plus par semaine, cela a des conséquences dans la vie personnelle des enseignants : trajets supplémentaires parfois coûteux financièrement mais aussi en « temps perdu », gardes d'enfants ajoutées... Ce sont des facteurs sensibles dans un contexte de gel des salaires, de situation matérielle dégradée. D'autant que le gouvernement vient de supprimer une part des CESU (chèques emplois services universels). La troisième tranche (aide de 220 euros) qui concernait 40% de bénéficiaires ne sera plus versée. Cela entame encore les revenus des enseignants (dont on sait qu'ils sont majoritairement des femmes, jeunes et donc souvent jeunes mères).

Le glissement des temps d'animation pédagogique ou de concertation parfois vers les mercredis après-midi ou en soirée suppriment d'autres temps que les enseignants organisaient comme ils voulaient : certains parlent de la préparation de la classe qui est moins bien répartie, d'autres parlent de leur vie de famille.

Dans un rapport publié l'an passé sur « les composantes de l'activité professionnelle des enseignants outre l'enseignement dans les classes », l'Inspection générale de l'éducation nationale détaillait les différents aspects du travail de préparation de la classe. Les enseignants des écoles consacrent « de 6 à 20 heures » par semaine à l'ensemble de ces activités avec une moyenne totale, incluant le temps de classe, de 44 heures. Le rapport pointe une grande porosité des temps professionnels et personnels, soulignant que la plus grande partie de ce travail de préparation s'effectue au domicile. Il distingue les tâches effectuées « le mercredi et le week end pour préparer les deux jours qui suivent (de deux à cinq heures deux fois dans la semaine), du temps quotidien de préparation de la classe qui peut aller de moins d'une heure à deux heures. »

Les Inspecteurs généraux, dans les préconisations annexées à leur enquête, suggèrent de rendre visible cette composante multiforme du travail, « indissociable de l'enseignement proprement dit. » dans la définition d'un cadre réglementaire actualisé et un référentiel-métier partagé...qui restent aujourd'hui à définir.

Pour les enseignants remplaçants, il est difficile d'anticiper les horaires de la semaine. Pour certains d'entre eux qui n'ont pu changer de poste à la rentrée, cela complique l'organisation de leur vie personnelle.

Ce qu'ils en disent :

« Contente de la mise en place des nouveaux rythmes sur le plan professionnel mais fatiguée sur le plan personnel car manque de coupure! » **(Mouans Sartoux, 06)**

« La formation continue passe au mercredi après-midi, cela charge la semaine, c'est vraiment très fatigant » **(Divonne Les Bains, 01)**

« Des journées plus courtes, c'est moins de préparation au quotidien, des fins d'après-midi partagées avec ses propres enfants et de vraies soirées libérées ! » **(St Martin de Queyrières, 05)**

« Autre problème : le temps de formation continue qui se déroule du coup le soir ou le mercredi après-midi : ça fait des semaines très alourdies quand ça arrive. Le système d'un mercredi sur 3 libéré pour la formation continue était plus pratique ! » **(Savières, 10)**

« La municipalité ayant décidé très tôt le passage à la semaine de 4 jours et demi, nous avons été mis devant le fait accompli, il a fallu trouver une organisation (même si nous n'étions pas d'accord)... Beaucoup de frais supplémentaires pour ma part + toute une ré-organisation personnelle et familiale qu'il a fallu revoir: dégradation des conditions de vie. » **(Exideuil, 16)**

« Je ne pensais pas que cela conviendrait aussi bien. Dès 1 mois de mise en place j'ai trouvé les enfants attentifs jusqu'à l'heure de la sortie... Et la mairie a assuré quant au projet mis en place. ET moi j'ai une vie après l'école.... franchement, c'est bien. » **(Le Cres ,34)**

Utilisation des locaux :

39% des enseignants voient l'utilisation de leur classe limitée par les activités péri-scolaires. Cela monte à 45% dans les agglomérations.

L'utilisation des installations sportives est aussi limitée pour un tiers des enseignants travaillant dans des agglomérations.

Si une question a peu été anticipée dans la mise en œuvre de la réforme, c'est bien celle de l'utilisation de la salle de classe. Dire qu'après tout, les enseignants n'ont qu'à la partager puisqu'il s'agit de locaux dont la gestion revient à la mairie n'est pas entendable. La classe n'est pas un "poste de travail" classique parce qu'elle est aussi un lieu de vie, de travail scolaire pour les élèves comme pour les enseignants, et qu'à ce titre elle mérite une attention particulière. Envisager des activités en arts plastiques ou en sciences notamment, implique la permanence d'installations sur un temps long. Parfois, quand le partage de la salle de classe est imposé, les enseignants peuvent alors avoir le sentiment d'être "mis à

la porte". Peu étonnant dès lors, que lorsque des discussions n'ont pas permis de trouver un accord, les tensions puissent être très vives.

L'utilisation de la salle de classe, lieu qui évolue au gré des apprentissages, où les travaux des élèves sont déposés, où des affichages témoignent de la vie collective, doit à minima faire l'objet de discussions entre les différents personnels qui occuperont cet espace. Une charte pourrait être rédigée.

Mais cette question s'étend aussi à l'utilisation d'autres installations, collectives (gymnase, bibliothèques ...), que les contraintes engendrées empêchent ou limitent : quand les activités périscolaires d'un groupe scolaire voisin empêchent d'aller au gymnase sur le temps scolaire ; quand la concentration des activités « lourdes » en temps (piscine par exemple) oblige à les concentrer sur les matinées, plus longues en général, et que les créneaux manquent pour toutes les classes concernées...

Ce qu'ils en disent :

« Problème d'utilisation des locaux : classe qui devient "salle de jeux", difficulté pour lieu de rendez-vous avec les parents. » (Tréon ,28)

« Le partage des locaux avec les TAP est difficile: l'enseignant qui avait l'habitude de rester, le soir, dans sa classe, pour préparer ses activités du lendemain et son matériel est maintenant pour ainsi dire "mis" à la porte de sa classe. » (Aigle ,55)

" Il faudrait pouvoir aménager la journée avec plus de personnel (temps calme ou repos) et plus de locaux." (Orléans,45)

" L'organisation du péri scolaire est très bien gérée par la mairie : les locaux sont là (pas d'utilisation de nos salles de classe) et les activités sont très variées et appréciées des enfants. Les horaires sont bien adaptés : 3 h 30 le matin (enfants réceptifs et attentifs aux apprentissages) et après-midi courtes. " (Corneilla-del-Vercol, 66)

« Il n'y a plus de créneaux gymnase, notamment pour les cycles 3, de 14h à 16h. Pas toujours simple de déplacer tous les créneaux EPS le matin ! Nos collègues prof d'EPS du collège se plaignent aussi. » (Aubervilliers, 93)

Quand ça marche ! Les raisons d'une réussite :

Maître mot d'une réussite de l'élaboration du projet puis de sa mise en œuvre : **la concertation**. Pas celle qui consiste à réunir les enseignants pour juste les informer des décisions de la mairie, mais celle menée dans **la confiance et la transparence**, quand

chacun a pu à la fois porter ses contraintes, ses souhaits et a vécu la **construction consensuelle d'un projet**. Confiance et respect mutuel entre acteurs à tous les niveaux de décisions, et notamment posture du DASEN en position d'arbitre, conditionnent aussi la réussite du projet. Ces conditions n'ont souvent pas été réunies lors de la mise en place à la rentrée 2013.

D'autres aspects sont importants :

- du temps pour assurer la concertation de tous les acteurs (animateurs, ATSEM, parents, enseignants)
- des conditions matérielles favorables (locaux, équipements, personnels ...)
- une utilisation des locaux qui permette à chacun de s'y retrouver
- une réflexion prenant en considération l'âge des enfants
- des transitions pensées et organisées
- une formation de tous les acteurs (un projet aussi ambitieux ne peut faire l'impasse sur cette dimension)
- une information et une communication vers tous les acteurs de la réforme : les enseignants, les parents mais aussi les enfants. Lors de la mise en place concrète, lever des implicites, expliciter les démarches sont essentiels
- de la souplesse, et des marges de manœuvres pour que chacun puisse agir sur le projet

Ce qu'ils en disent :

« Bonnes relations avec la municipalité, même si des impératifs financiers et d'organisation nous sont imposés. Un bilan prévu dès le début de l'année scolaire 2014 pour éventuellement réajuster. » **(Montreal la Cluse, 01)**

« La mairie a été à notre écoute pour les horaires et il n'y a eu aucune intervention de la mairie concernant les APC. » **(Le Bar sur Loup ,06)**

« Le choix des horaires a été fait en fonction de l'amélioration des rythmes scolaires et non de la mise en place d'activités périscolaires. Nous avons réfléchi en conseil d'école sur l'amélioration du temps scolaire pour les enfants (TOUTES les journées + courtes, régularité sur la semaine) avant de penser aux temps péri scolaires. » **(Loye sur Arno, 18)**

« La commune s'est appuyée complètement sur l'équipe enseignante pour la mise en place de la semaine à 4 jours 1/2. La concertation est totale. C'est ce qui me permet d'espérer que l'an prochain, le rythme ne sera pas trop éprouvant pour des élèves de maternelle. » **(Ste Soulle, 17)**

« La mise en place des nouveaux rythmes s'est faite suite à une concertation très large l'an passé, ce qui a permis de choisir une organisation de semaine assez équilibrée. La présence d'un référent péri scolaire, d'une équipe d'animateurs stable, ainsi que des locaux variés en plus des classes ont favorisé une bonne mise en place de cette nouvelle organisation. » **(Jouy le Moutier, 95)**

« L'équipe pédagogique s'est saisie de cette réforme pour éviter d'avoir à la subir. L'organisation choisie nous satisfait. En tant que directrice, j'ai pu répartir la charge de travail sur la semaine et éviter les journées de travail de 12h. Le travail en amont a porté ses fruits. A réévaluer sur le long terme, mais pour l'instant, j'apprécie cette nouvelle organisation. » (**Nantes ,44**)

« 82% des enfants suivent TAP sur commune (elem + mat) avec 93 activités différentes gratuites sur année : les parents sont ravis et les enfants découvrent plein de domaines ce qui fait que même ceux qui ne venaient pas au départ s'inscrivent finalement. Bémol en maternelle où l'emploi du temps est en train d'être retravaillé avec IEN + instauration d'ateliers libres pour les PS notamment ». (**Eysines, 33**)

Incidences sur les interventions des personnels communaux sur le temps scolaires :

Les incidences sur les personnels sont contrastées : pour 54%, l'intervention des personnels communaux sur le temps scolaire est le même. Pour 24% elle a diminué. Pour 21.5%, elle a augmenté.

Dans les effets induits par la mise en place de la réforme des rythmes, le temps de travail des personnels communaux a été revu et en particulier celui des ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles).

Dans certaines communes, les Atsem qui ont l'avantage de bien connaître les besoins des jeunes enfants, sont appelées à intervenir sur les activités péri-scolaires ce qui est sécurisant pour les enfants. En revanche, il arrive que cela se fasse au détriment de leur temps de présence en classe. Pourtant la présence des personnels ATSEM dans les classes maternelles est indispensable et ne doit en rien diminué.

De même les éducateurs sportifs intervenant en co-éducation sur le temps scolaire interviennent désormais parfois uniquement sur le péri-scolaire. C'est dommage car c'est le temps scolaire qu'il faut privilégier.

Ce qu'ils en disent :

« Inconvénient majeur dans mon école : moins de présence de l'ATSEM dans la classe, car elle organise le temps périscolaire. En contrepartie, les enfants ont ainsi un encadrement rassurant du fait qu'ils bénéficient d'une stabilité et d'une permanence du personnel dans le temps périscolaire. » (**La couronne, 16**)

« Beaucoup de moyens municipaux pour les activités péri scolaire. L'école n'a plus d'intervention d'animateur sportif, plus de projets culturels financés antérieurement par la mairie et plus de classes transplantées: sentiment de délaissement. »(**Laval ,53**)

« Il eut fallu en même temps traiter de l'amélioration des pratiques culturelles et leurs liens aux apprentissages sur le temps scolaire : des intervenants de qualité travaillant avec les enseignants pour que tous les élèves partagent expériences culturelles, artistiques et scientifiques. » **(Paris ,75)**

« Nous avons vraiment besoin de temps dégagé pour les concertations y compris avec les ATSEM qui ne sont disponibles à aucun moment. » **(Niort,79)**

« Les ATSEM sont épuisées. Elles préparent leurs activités du périscolaire pendant la journée et sont moins réceptives aux demandes d'activités pour la classe. »
(Cayenne,973)

« Les interventions de l'école de musique ont diminuées sur le temps scolaire pour être déplacées sur le TAP » **(Aubervilliers, 93)**



Les enseignements des conditions de préparation de 2014

Les projets à venir, objets de concertation ?

72 % des conseils d'école ont été consultés. Mais, parmi eux, 31,29 % n'adhèrent pas au projet remonté par la mairie.

Ils sont donc moins d'un sur deux au final à avoir donné leur accord.

Les premières remontées de 2013 montrent qu'il faut notamment une attention particulière sur les locaux et la gestion des transitions scolaire / péri-scolaire ; pourtant, plus d'un enseignant sur deux n'a pas été consulté sur cette gestion des transitions et 60 % seulement l'ont été sur l'utilisation des locaux pour la rentrée 2014. La taille des communes joue beaucoup dans la mise en place de la consultation ou non : 67% des conseils d'école des petites communes ont été consultés sur les locaux contre 34.55% des conseils d'école des grandes agglomérations.

Ce qu'ils en disent :

« Horaires imposés par la mairie, tenant plus compte du budget mairie et des horaires de transport scolaire (conseil général) que du rythme des enfants avec l'élargissement de la plage méridienne et des horaires de fin de classe sensiblement égaux à ceux de l'an dernier où nous étions à 4 jours. » (Fronton 31)

« Les enseignants ont été consultés mais n'ont pas été écoutés. Nous avons fait une proposition qui n'a reçu aucun écho. Dans le conseil d'école, seuls les représentants des parents sont favorables à la proposition de la mairie. » (Châteauneuf d'Ille et Vilaine, 35)

« Après concertation, c'est la mairie soutenue par l'IEN qui a décidé de la nouvelle organisation des rythmes scolaires en dépit des avis du conseil d'école, des enseignants, des parents. » (Cognac, 16)

« La mairie a fait semblant de nous consulter pour organiser les TAP mais en fait, elle a décidé seule et imposé ses choix aux enseignants et aux parents d'élèves. » (Augy, 89)

« Un comité de pilotage a été mis en place. Il réunit des élus, des enseignants, des

techniciens de la CAF, des parents d'élèves et des responsables d'association. Le projet qui se dessine pour 2014 est au fur et à mesure transmis à toutes les familles ainsi chacun est informé. » (Capian, 33)

De nombreuses incertitudes demeurent :

22,5% des conseils d'école ne savent toujours rien sur les projets de leur mairie.

Alors que le fait de prendre le temps de se concerter, de préparer ensemble et d'anticiper fait partie des préalables indispensables à une mise en place positive de la réforme, de nombreuses équipes enseignantes sont en attente et ont très peu d'information de leurs mairies.

Ce qu'ils en disent :

« Le maire ne veut prendre aucune décision avant les municipales, comme l'ensemble de la communauté de communes » (L'Hôpital, 57)

« Nous ne savons rien. Seuls les horaires des temps scolaires ont été validés par le DASEN. Maintenant, la mairie a délégué à la communauté de communes et il serait question de modifier ces horaires! Face à toutes ces inconnues, nous ne pouvons rien organiser... La communauté de communes ne veut pas avoir affaire avec les enseignants ». (Piseux, 27)

« Le projet est encore en train de se mettre en place mais la mairie ne semble pas prête » (Clichy-sous-bois, 93)

« Aucun contact avec la mairie depuis des mois » (La Chambre, 73)

L'effet « grandes villes » :

Peu de grandes villes sont passées dès 2013 mais celles qui ont appliqué la réforme mettent en avant des difficultés particulières. Quand la volonté existait de mener une concertation, le nombre important d'écoles l'a rendue difficile. Le nombre élevé d'enfants à prendre en charge engendre une mise en place des TAP plus délicate qu'ailleurs. Les transitions entre les temps scolaires et péri-scolaires semblent particulièrement complexes à gérer dans ces grandes villes.

Les leçons n'ont pas été tirées: une école sur deux n'a pas été concertée sur le projet de la gestion des transitions scolaire / péri-scolaire et seulement 38% disent avoir été associées à la réflexion sur l'utilisation des locaux.

De fortes inquiétudes existent quand on sait que de grandes villes n'ont toujours pas annoncé officiellement leur projet comme **Nice, Lyon, Marseille, Pontoise ou Cergy**, et que certaines d'entre elles compteraient sur les enseignants pour assurer l'encadrement des enfants après l'école (**Nice, Marseille**).

Enfin, alors que la politique d'éducation prioritaire vise à simplifier le nombre de dispositifs et à mettre de la cohérence entre eux, il y a très peu d'articulation dans les grandes villes entre les TAP et l'accompagnement éducatif qui se déroule pourtant dans les écoles, hors du temps scolaire.

Des exemples :

- Nice (06) et Marseille (13) :

Les mairies n'ont pas déposé de projet. Elles se calaient sur les horaires proposés par le DASEN (de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45). Les collègues (160 écoles à Nice, 450 à Marseille) n'ont aucune information venant de la mairie et rien n'a été présenté dans les conseils d'école. Avec un péri-scolaire existant déjà fragile, la réforme demanderait trop d'intervenants (il y a par exemple 77 000 élèves à Marseille). Les mairies prévoiraient de demander aux enseignants de faire des heures supplémentaires pour assurer les TAP après la classe.

- Lyon (69) :

Aucune communication officielle n'a été faite. La mairie ne répond pas aux courriers des parents qui s'inquiètent et veulent des renseignements. Il n'y a pas de date connue pour des annonces officielles.

- Bordeaux (33) :

Les conseils d'école ont massivement rejeté la proposition de la mairie, certains ont fait des contre-propositions qui n'ont pas été suivies. Malgré tout, la mairie a fait remonter son projet au DASEN sans rien changer.

Pour les élémentaires, les écoles auront une après-midi par semaine avec seulement une heure de classe et les TAP sont regroupés sur cette après-midi là pour 2h d'activités (afin d'optimiser l'utilisation des structures de la ville sur la semaine). Les 3 autres jours, la classe termine à 16h (journée raccourcie de seulement 1/2h par rapport à cette année) et pas d'activités ces jours-là. Les enseignants bordelais s'interrogent sur la pertinence de ce projet où 3 journées ne seront pas raccourcies et où ils craignent des difficultés pour l'utilisation des structures sportives et culturelles sur le temps scolaire.

Pour les maternelles, il est envisagé un rallongement de la pause méridienne qui passe à 2h15 sans mise en place réelle de TAP (30 min peut-être). La classe se termine à 16h. Les conseils d'écoles sont opposés car inquiets sur l'allongement de cette pause méridienne.

- **Strasbourg (67):**

C'est l'organisation des TAP qui a dominé toutes les questions d'organisation de la semaine. La ville a voulu prendre exemple sur les endroits où il y avait déjà des PEL mais ce modèle (avec 2 journées longues, 2 journées courtes) n'est pas facilement extensible à grande échelle. L'école terminerai à 15h10 ou 16h15. D'importantes difficultés subsistent pour concilier cette organisation avec les spécificités des classes bilingues et à horaires aménagés.

- **Sarcelles (95) :**

Aucun communiqué n'a encore été fait officiellement. La première proposition de la mairie est la suivante : une demi- journée par semaine libérée pour grouper les TAP mais le DASEN l'a refusée (non autorisée par le décret actuel).

Une nouvelle proposition a été faite : un après-midi de classe par semaine de 14h à 15h, suivi de TAP. Les autres jours, classe de 8h30 à 12h et de 14h à 16h.

- **Reims (51) :**

Ville où la concertation a plutôt été satisfaisante : la mairie a procédé à une large concertation dès 2012 auprès des enseignants, parents (plus de 10 000 réponses) et personnels territoriaux. Cela a amené au report de la mise en place de la réforme à la rentrée 2014 pour prendre le temps de construire le projet. Une charte d'occupation des locaux devrait voir le jour, une amélioration de la présence des ATSEM dans les classes est prévue, les enseignants devraient être maîtres du choix de la mise en place des APC. Malgré tout, la taille de la ville a empêché de réduire la pause méridienne comme certains le souhaitent et d'allonger le temps de classe du mercredi matin comme le demandaient des enseignants par souci d'harmonisation.

- **Impacts sur les structures sportives : Bordeaux (33) et Strasbourg (67)**

Les structures sportives ne seront plus du tout disponibles pour les collèges et lycées pendant 4 jours par semaine à partir de 14h30 ou 15h. Ils devront donc concentrer les activités sportives sur les matins.

A Strasbourg, possibilité qu'il n'y ait plus d'enseignement d'EPS en primaire l'an prochain (notamment du fait des conditions climatiques limitant les activités en extérieur). Il serait inacceptable que la mise en place d'activités sportives sur du temps péri-scolaire entraîne la diminution de l'enseignement obligatoire de l'EPS.

L'effet « Petites villes » :

89,57 % des équipes enseignantes des écoles de petites villes ont été concertées : 67 % sur l'utilisation des locaux scolaires, 54 % sur la gestion des transitions.

Seuls 14,5 % ont envoyé un projet différent de la mairie.

Si l'effet « petites villes » semble aller vers plus de concertations et moins de difficultés au niveau des locaux ou de la prise en compte des choix des enseignants sur la mise en place des APC, d'autres problématiques semblent plus spécifiques : la question des transports scolaires et celle du niveau de décision (avec des compétences de politique scolaire par exemple transférées aux communautés de commune). S'ajoute à cela la difficulté à trouver des intervenants.

Ce qu'ils en disent :

« Dans une classe unique, il est indispensable d'être en bonne relation avec sa mairie et j'ai la chance que ce soit le cas. En fait, j'ai produit un emploi du temps, fait des propositions à la mairie d'activités et de personnes ressources et celle-ci s'est chargée du reste. » (Meolans Revel, 04)

« Les communes (5 communes, RPI) ne veulent pas mettre en place de TAP. Elles demandent un changement des horaires de ramassage scolaire et ne veulent éventuellement mettre en place qu'une activité périscolaire. Récemment elles se sont interrogées sur le fait de demander un report de la mise en place à 2015 » (Villiers Le Sec , 02)

« Nous sommes régis par une communauté de communes qui gère 4 écoles en zone de montagne. Les marges de manœuvres étant très étroites (volonté d'alignement des horaires des 4 écoles, ramassage scolaire, économies sur le personnel du péri-scolaire), nous avons été concertées pour les horaires, mais le choix des horaires avait déjà été fait par la communauté de communes. » (Thorame Haute ,04)

« Le projet a été élaboré en partenariat avec la mairie: discussion au départ, questionnaire adressé aux familles, différentes propositions d'organisation et d'horaires faites par les enseignants, discussion de ces propositions en conseil d'école, choix et réajustements successifs pour mener à un projet qui semble faire consensus entre mairie, enseignants et parents. » (St Macaire, 33)

« La municipalité (très petite commune) rencontre beaucoup de difficultés pour trouver des intervenants capables d'assurer des activités éducatives. » (Talais, 33)

Quand les projets sont hors du cadre du décret :

Le décret est censé être très souple. Il autorise d'ailleurs beaucoup d'organisations scolaires pas forcément cohérentes. Ainsi des élèves peuvent avoir des horaires différents tous les jours de la semaine contre toutes les recommandations de régularité. Une multitude d'horaires d'entrée et de sortie et d'amplitude journalière peut être autorisée

dans un département (plus de 80 emplois du temps différents pour 600 écoles en Gironde) ce qui rend très difficile les remplacements des personnels et les organisations de service.

En revanche, il exclut d'autres organisations alors qu'elles sont réfléchies, construites collectivement avec la communauté éducative ou issues d'histoires locales et ont montré leur pertinence (Munster, Toulouse, Poitiers...). Elles peuvent avoir été expérimentées au nom de l'amélioration des rythmes scolaires dans les années 90 et soutenues par des chronobiologistes. Le plus souvent, ces organisations sont dans l'esprit de la réforme puisque leur but est bien de desserrer la semaine d'enseignement en ajoutant des matinées mais aussi de libérer un temps suffisant pour que les mairies puissent vraiment offrir des activités péri-éducatives de qualité. Et pourtant, les projets sont refusés par l'administration.

Le ministre semble enfin ouvrir la porte à des dérogations comme à **Munster (58)**. La ville souhaite garder le fonctionnement qu'elle a mis en place en concertation avec toute la communauté éducative depuis une vingtaine d'années : 5 matinées et 2 après-midi par semaine de classe. Il faudrait une réponse officielle positive rapidement pour que les équipes puissent se projeter dans l'avenir.

D'autres villes avaient fait en concertation avec les enseignants et les parents des projets qui dégageaient une demi-journée pour mettre les activités péri-scolaires (**Sarcelles, Lille...**). Devant le refus du DASEN, elles montent un autre projet sans concertation en mettant des temps minimum de classe. En envisageant 1 heure de classe (40 minutes parfois !) sur une ou deux après-midi, les enseignants s'interrogent sur le réel allègement des autres jours, l'intérêt pédagogique de ces demi-journées très courtes et le risque d'un absentéisme important.

D'autres villes, conseils d'école, ou équipes enseignantes ont pu envisager des scénarii qui ne rentraient pas dans le cadre du décret actuel.

Des exemples :

- Nombre de demi-journées raccourcies

5 matinées de 4h, 2 après-midi déchargés et 2 après-midi de 2h : **Bellegarde sur Valserine, 01**

Libération du vendredi après-midi contre le mercredi matin de classe imposé : **Nice 06**

Organisation des temps de classe sur 7 demi-journées : **Guichen 35, Chambéry 73, Drulingen, 67**

Libération d'une demi-journée de classe : **RPI de St Julien sur Reyssouze 01**

- **Rythme différent selon l'âge (pour les maternelles notamment)**

Les élèves de Petite Section ne viennent pas le mercredi matin : **Sonthonnax la montagne 01**

Rythmes en maternelle différent de ceux de l'élémentaire : **Limoux 11**

Pause méridienne plus courte pour les maternelles (sieste au plus tôt) : **Valence 26**

Le mercredi : 1h APC de 9h à 10h, puis 2h de TAP: **Revest des Brousses 04**

Travailler 6 matinées : **Lyon 69**

- **Raccourcir les vacances et rester à 4 jours**

Diminuer les vacances et garder le mercredi vaqué : **Salon de Provence 13, Naillat 23, Fontaine 38 ...**

- **Quelques mercredis matins libérés**

8 mercredis matins libérés en hiver : **Megève 74**

Proposition d'une organisation qui libère un mercredi sur trois pour que les collègues puissent se concerter : **Toulouse, Gragnague et Lunion 31, Stains 93 , Poitiers 86**

« A Toulouse on était déjà à 4 jours et demi, il suffisait de nous laisser un mercredi sur 3 libéré et on avait le temps d'organiser les apprentissages et le travail en équipe. Sans parler des mercredis après-midi où nous sommes convoqués pour des animations pédagogiques qui ne sont pas formatrices ! Je finis par me lasser de ces pseudos réformes qui ne servent ni les enfants ni les adultes ! » (Toulouse,31)

Des villes qui ne prévoient pas de mettre en place la réforme :

De nombreuses villes ont annoncé ne pas vouloir mettre en place cette réforme pour des raisons diverses. Cela peut être pour des difficultés matérielles, des désaccords politiques ou, parfois, en soutien aux enseignants qui veulent une autre réforme.

« Notre mairie a fait savoir à la communauté de communes qui s'occupe du projet qu'il lui serait impossible de mettre en place cette réforme car nous n'avons aucun local, aucun animateur et aucun moyen financier. » **(Crouttes sur marne, 02)**

« 55 communes sur 163 n'ont rien communiqué à la DASEN encore » **(Département du Val d'oise)**

« Le maire de la ville, a pris position contre les rythmes, il a dit qu'il ne rendrait aucun projet. » **(Vitry sur seine, 94)**

« Le maire a refusé d'envoyer le projet car c'est particulièrement difficile (coût, manque de locaux...) et les directrices des écoles sont d'accord avec ce refus » **(St Rémy en Rollat ,03)**

« La mairie s'est opposée à la mise en place de la réforme et tout est en "stand-by"... Aucun projet n'est pour l'instant prévu. » **(Chateauneuf de Chabre, 05)**

« Pour l'instant, le maire de la commune s'oppose à l'application de la réforme et en a fait part au préfet » **(Angliers, 17)**

« Pas de proposition de la mairie qui a voté une délibération en conseil municipal contre. Du coup, proposition d'un emploi du temps imposé par l'IEN après consultation des conseils d'école. » **(Colmar ,58)**

« Le maire a adressé une lettre aux familles et enseignants, datée du 14/11/2013 disant qu'aucun projet ne serait présenté par la mairie. Depuis, nous n'avons aucune information. Pour le moment aucune concertation, aucune réunion de travail. Aucune anticipation des nouveaux rythmes. » **(Bagnolet, 93)**

L'effet « maternelle » :

La mise en œuvre de la réforme des rythmes a posé des questions spécifiques à l'école maternelle. La DGESCO, alertée et prenant en compte cette donnée, a émis dans le courant du premier trimestre des préconisations pour tenter de corriger cet état de fait en accompagnant mieux les enseignants et les mairies.

Pourtant, on constate que **76,1 % des projets n'intègrent pas les problématiques spécifiques à l'école maternelle**. Quand ils le font, c'est à 90 % sur l'organisation de la sieste pour les plus jeunes.

La perte de repères spatiaux et temporels pour les élèves, relevée par de très nombreux enseignants d'écoles qui ont appliqué la réforme en 2013, ne fait l'objet d'un traitement particulier que dans 38.5 % des projets. Pourtant, trop souvent, cette application a conduit à segmenter l'après-midi en deux temps, pris en charge dans un même lieu par deux entités, école et secteur d'animation, aux missions et aux cultures différentes. Ces

changements sont des facteurs d'incompréhension et de perturbations pour les jeunes enfants qui doivent être réduits si l'on veut redonner aux élèves le cadre stable et rassurant que leur âge exige.

Les résultats de notre enquête sont sans ambiguïté : la réforme doit être adaptée pour les plus jeunes et trop souvent le cadre imposé à l'école maternelle découle de celui décidé pour l'école élémentaire. Fatigue accrue, absentéisme en hausse, perte de repères... sont autant d'éléments qui perturbent les apprentissages et doivent alerter tous les acteurs concernés.

En témoignage, ce qui est dit par ceux qui appliquent la réforme cette année :

« Le partage des locaux avec les TAP est difficile : l'enseignant de maternelle ou de l'élémentaire qui avait l'habitude de rester, le soir, dans sa classe, pour préparer ses activités du lendemain et son matériel est maintenant pour ainsi dire "mis" à la porte de sa classe » (Verdun, 55)

« Les nouveaux rythmes ne sont à mon avis absolument pas adaptés à des enfants de maternelle. Même si les temps scolaires finissent plus tôt en semaine, les enfants ne partent pas plus tôt et restent aux TAP. Les Atsem beaucoup trop sollicitées dans une journée avec 3 ou 4 casquettes différentes. Beaucoup plus de tension et moins de sérénité à l'école. Gestion plus complexe et plus stressante. » (Ennezat, 63)

« Pour les enfants, les nouveaux rythmes sont mieux pour les apprentissages si on adapte des temps de repos en mi-journée et si on repense les temps de récréations. » (Joué les tours, 37)

« Enseignante en maternelle, toutes sections, cette semaine est trop lourde, les élèves sont fatigués dès le mercredi. Il faudrait pouvoir aménager la journée avec plus de personnels (temps calme ou repos) et plus de locaux. Côté enseignant, difficile de placer les 108 h en toute sérénité. » (Duravel, 46)

« Même si nous ne trouvons pas, pour l'instant, de bienfaits exceptionnels dans la mise en place de ces nouveaux rythmes, nous pensons que cette réforme est bonne et qu'elle doit corriger ses défauts et ses dysfonctionnements. Le cas des enfants de maternelle devrait conduire à des aménagements spécifiques car qui peut songer qu'un même rythme peut convenir aux besoins d'enfants de 2-6 ans et 6-10 ans ? » (Combourg, 35)

« Plutôt favorable car plus d'apprentissages le matin pour les maternelles, mais il y a une bonne équipe d'ATSEMs qui s'occupent des enfants après l'école (confiance pour les locaux, activités réfléchies, bonne ambiance...). Difficile de travailler le mercredi au départ mais une fois le rythme pris les enfants sont attentifs. Enfants fatigués en fin de semaine mais c'était déjà le cas avant!!! » (Livron sur drôme, 26)

« Ce mercredi matin est bénéfique en terme d'apprentissages pour les enfants mais le vendredi est très difficile à vivre en maternelle. Pour moi, personnellement, le mercredi

"libre" me manque beaucoup ! » (Denain, 59)

Des contingences bien loin de l'enfant :

La réforme des rythmes n'a de sens que si elle permet une réelle amélioration des conditions d'apprentissage des élèves. Pourtant, ce ne sont pas toujours les intérêts de l'enfant qui servent de boussole aux décideurs : l'approche des temps scolaires ou péri-scolaires n'est souvent que quantitative, centrée sur la répartition horaire, alors que ces temps devraient avant tout être considérés à travers leurs contenus.

Les élèves devraient bénéficier partout des compétences d'enseignants ayant une vraie qualité de vie professionnelle, qui leur permettrait de trouver le bon équilibre entre des temps coûteux intellectuellement, ceux de réinvestissement et des temps de repos. Les personnels des temps péri-scolaires devraient aussi être formés pour ces temps particuliers.

Pour déterminer l'organisation de la semaine, l'organisation du temps péri-scolaire, les transports, les contraintes liées à la restauration scolaire, parfois les habitudes (concernant notamment la sieste pour les plus petits) guident trop souvent les prises de décisions. Des taux d'encadrement "assouplis" dans le cadre des TAP, des recrutements d'animateurs quelque peu improvisés, des difficultés à trouver des locaux adaptés, du manque de matériel, parfois des soucis de financement de la part des collectivités, constituent encore autant de freins à la prise en compte du bien-être et de l'intérêt des enfants.

Ce qu'ils en disent :

« L'école fait partie d'un RPI et bénéficie d'un transport scolaire subventionné par le Conseil Général qui a maintenu les horaires actuels. Les enseignants, qui sont à l'origine du projet adopté par le conseil d'école, n'ont pu qu'articuler les nouveaux rythmes autour de ce point incontournable. » (Geay, 17)

« Le Conseil Général a refusé de mettre en place le transport le samedi matin. La mairie n'a pas d'autre choix que de faire école le mercredi. Les horaires d'entrée et de sortie ne peuvent pas être modifiés à cause des transports... Les choix ne sont pas faits en fonction des enfants mais de ceux du conseil général.... » (Cublac, 19)

« Aucune concertation avec les équipes. On nous demande de faire de l'APC pendant la pause méridienne pour les enfants prenant les transports scolaires le soir. » (St Paul, 974)

« Equipe enseignante concertée mais les contraintes municipales (transport, cantine, choix d'un temps de TAP pour notre mairie d'un maximum de 3h) ont fait que les propositions de l'équipe ont été déboutées en grande partie pour ne pas dire en totalité. » (Vagney, 88)

« Très peu de moyens financiers dans la commune : TAP : garderie "améliorée". Pas d'autres bâtiments disponibles : 2 salles de classe et salle de motricité utilisées. Transport scolaire pour la plupart des élèves : donc soit les parents viennent les chercher en fin de journée, soit obligation de participer aux TAP (participation financière) » **(Les chapelles, 73)**

« Les décisions prises sont celles adoptées à la majorité du conseil d'école des 2 écoles. Ce ne sont pas les horaires que j'aurais souhaités pour notre école maternelle. Ils ne prennent pas suffisamment en compte la spécificité des plus jeunes. C'était l'occasion de revoir le déroulement de la pause méridienne. La qualité du périscolaire laisse quelques doutes même si les volontés sont bonnes. » **(Etretat, 76)**

« Les rythmes scolaires ont été arrêtés selon diverses contraintes : budget des transports, nombre de services de cantine, recrutement du personnel d'animation... Le côté financier l'a emporté sur la volonté de mettre en place des rythmes bénéfiques aux élèves. » **(Chanteloup les vignes, 78)**

Mercredi ? Samedi ?

Dans un nombre conséquent de communes, et plus particulièrement en milieu rural, s'est posée la question de la classe le samedi plutôt que le mercredi. Ce sont les DASEN et les maires qui ont tranché, provoquant aussi bien l'adhésion que la colère, en fonction des vœux préalablement émis par les uns ou les autres

Si dans le cas de choix divergents au sein de la communauté éducative la solution du mercredi a été largement arrêtée **(La Gaudée 06, Orly 94...)**, il arrive que le choix inverse ait été fait et le samedi matin a été retenu par la mairie **(Belleneuve 21)**.

Mais dans la plupart des cas, ce sont des considérations budgétaires ou organisationnelles qui ont guidé les choix des municipalités ou de l'administration, quitte à ce que ces dernières se retrouvent en désaccord avec l'ensemble de la communauté éducative. Ainsi à **Roncourt (57)** alors que les parents ont opté majoritairement pour le mercredi matin de classe, c'est le samedi qui sera choisi car les engagements financiers seront moins lourds pour la mairie. A **Tourcoing (59)**, c'est l'IEN qui a imposé à la mairie le mercredi par crainte d'un absentéisme massif le samedi. La commune de **Houssaye (27)** se verra imposer par le DASEN la classe le mercredi alors que la quasi-unanimité des acteurs (enseignants, mairie, parents) avait fait le choix du samedi, l'argument avancé étant lié à la difficulté d'assurer des remplacements le samedi matin.

Mais ce sont avant tout les contraintes liées aux transports scolaires qui ont guidé la plupart des choix : certains Conseils d'école ont même renoncé à proposer l'organisation qui leur semblait la plus pertinente en sachant que l'organisation des transports ferait obstacle à leur proposition.

Ce qu'ils en disent :

« Alors que les parents, la mairie, l'ensemble des enseignants souhaitent mettre en place la 9ème demi-journée le samedi, on se retrouve avec un avis défavorable de l'Inspection pour des raisons qui nous semblent purement administratives. Où est l'intérêt de l'enfant ? » (**Saint-Laurent du Pape, 07**)

« École en regroupement pédagogique avec deux autres communes, nous sommes tributaires du transport scolaire affrété par le conseil général, qui n'existe pas le samedi, écartant de fait ce choix. » (**Saint-Marcen, 35**)

« Les enseignants et les parents ont été consultés afin de trouver un accord. Montmin est une commune de montagne difficile d'accès : il est prévu des activités péri-scolaires sur 2 jours pendant 1h30 pour éviter à un intervenant de monter tous les jours. L'école le samedi est demandée par tous, parents compris. » (**Montmin, 74**)

L'institution (DASEN et IEN), soutien des municipalités plutôt que des enseignants :

De toute évidence, les DASEN ont été priés de faire remonter un maximum de projets qui souvent se réduisent à des horaires. Là où le conseil d'école et la mairie n'étaient pas d'accord, les IEN avaient pour charge d'assurer une médiation.

L'attitude des IEN voire même des DASEN a été à géométrie variable. Si certains ont joué pleinement leur rôle et se sont montrés soucieux de l'intérêt des enfants et des personnels, d'autres se sont rangés du côté des mairies. Les enseignants ont eu le sentiment d'être abandonnés par l'institution, que la mairie avait la main sur la réforme des rythmes et que leur avis d'experts de terrain, de professionnels.

On peut même voir l'organisation des APC imposée aux équipes enseignantes. Ainsi, alors qu'elle devrait être laissée à la libre disposition des collègues, 29.25% n'ont pas le choix dans la préparation de 2014, cela monte même à 41% pour les écoles des grandes villes.

Ce qu'ils en disent :

« Nous avons l'impression de ne pas être entendus par le DASEN qui n'a pas tenu compte du projet proposé par le conseil d'école, en faveur de celui de la mairie. Pourtant, lors du conseil d'école, nous avons passé un long moment à discuter pour trouver un accord entre les parents, les enseignants et le maire ». (**Faverois, 90**)

« On a envoyé un projet qui a été refusé par l'IEN car il y avait moins de 3h de cours le mercredi matin. On a donc envoyé un nouveau projet avec 3h de cours le mercredi matin. Et maintenant l'IEN le refuse car le Conseil général ne peut assurer le transport des primaires le mercredi midi puisqu'il doit prendre en charge les collégiens. » **(La couvetoirade, 12)**

« Décision du maire après une réunion de réflexion parents/mairie/IEN/Enseignants ; réunion à l'issue de laquelle aucune proposition n'avait paru convenir. Le maire a donc choisi les horaires en fonction de la non organisation d'activités extra-scolaires (garderie seulement), et sans aucune information préalable concernant sa décision. Le DASEN a validé ces horaires (8h45/11h30-13h45/16h15). » **(Ste Foy l'Argentière, 69)**

« L'IEN a soutenu le maire qui a voulu imposer les TAP avant la classe l'après-midi contre l'avis des enseignants et du Conseil d'école. La DASEN a choisi la proposition du Maire. Les enseignants sont amers car on voit là que leur avis de professionnel n'est plus pris en compte. » **(Tarascon sur Ariège, 09)**

« Pas de concertation. Projet établi par la mairie avec l'IEN qui a imposé son emploi du temps dans les 4 communes de la circonscription. Un projet type "Claire Leconte" était prévu sur les 2 plus grandes communes de la circonscription.» **(Berre l'Étang ,13)**



Les propositions du SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU fait des propositions au ministère :

En l'état, cette réforme n'est pas applicable avec succès dans toutes les écoles. Nous demandons la suspension de sa généralisation. **Nous demandons une réécriture totale du décret :**

- **Un cadre national** sur 4,5 jours d'école (différent de 9 demi-journées d'école) doit être fixé. Mais, comme avant 2008, et à l'image du décret de 1991, **des dérogations émanant des conseils d'école** doivent être possibles : par exemple 5 matinées et 3 après-midi d'école – la quatrième étant consacrée aux activités périscolaires, ou 2 mercredis sur trois comme à Poitiers ou 4 jours avec rattrapage sur les vacances d'été ou 5 jours avec un nombre d'heures identiques par jour.

Pour l'heure, nous demandons que le ministère et les DASEN ne valident pas les projets qui ne font pas accord au sein des conseils d'école. Il faut donner la possibilité de reprendre les discussions et de déboucher sur des organisations consensuelles.

Pour cela, nous demandons que toutes les équipes enseignantes disposent de temps pour se concerter en étant dispensées de l'APC.

Nous avons toujours considéré qu'il aurait fallu traiter avant, ou au moins dans un même mouvement, **une réforme des rythmes et des mesures pour la réussite des élèves conjuguées à l'amélioration des conditions de travail des enseignants :**

- **la refonte des programmes scolaires** (prévue pour 2015 voire pour 2016) : Il faut mettre en cohérence temps scolaires et nouveaux contenus d'enseignement. Le ministre souhaite accorder une année supplémentaire au CSP pour la mise en œuvre des nouveaux programmes qui serait repoussée à la rentrée 2016. **En attendant, nous demandons un toilettage des scories et des incohérences des programmes de 2008.**
- **une rénovation de la formation continue** (rien n'est envisagé avant 2016). Les 330 000 enseignants doivent pouvoir bénéficier d'une formation continue de qualité alimentée par les travaux de la recherche. C'est un domaine actuellement sinistré en France puisque la formation continue a pratiquement disparu et ce, depuis plusieurs années.
- **la déconnexion temps élèves/temps enseignant** à l'image du second degré: En s'appuyant sur le principe d'un maître référent pour une classe, il s'agit de pouvoir travailler à deux enseignants pour une classe en développant une polyvalence d'équipe (partage des matières, regards croisés sur les élèves). Cela signifie une

première étape à 21 heures (devant élèves) + 3 heures (temps de concertation, relation aux familles,..) sans baisse du temps d'enseignement pour les élèves et ce afin d'aller vers l'égalité des obligations de service avec les professeurs certifiés du second degré. Un premier pas est franchi dans l'éducation prioritaire. Il faut l'étendre à toutes les écoles. Le ministère vient de s'engager dans la redéfinition du décret de 1950 des enseignants du second degré. Il doit en être de même pour les PE (décret de 2008).

- **la revalorisation du métier** : pas d'engagement du ministère d'une montée en charge de l'ISAE bloquée à 320 euros net. La situation salariale des professeurs des écoles constitue une anomalie au sein des pays de l'OCDE. 1 642 euros en début de carrière pour un PE, 2 700 euros pour un enseignant allemand. 2 020 euros au bout de 15 ans, 3 500 euros pour un enseignant allemand, 2 350 euros pour la moyenne des pays de l'OCDE.

Au bout de 15 ans, un PE gagne 2 132 euros net par mois, un Professeur certifié 2 720 euros. A même métier, même reconnaissance salariale. Nous demandons un engagement précis du ministère pour un alignement de l'ISAE sur l'ISOE du second degré.

Dans le même temps, nous pensons aussi qu'il est urgent de revaloriser le point d'indice pour tous les fonctionnaires.

- **les financements pérennes des TAP assurés par l'Etat** pour garantir l'égalité territoriale.

Réussite des élèves et conditions de travail des enseignants vont de pair : baisse des effectifs, déploiement du plus de maîtres que de classes (7 000 postes sont annoncés à l'issue du quinquennat pour 1 378 aujourd'hui et 295 prévus pour la rentrée prochaine), renforcement des RASED, confiance rétablie envers les équipes enseignantes, ...